Roquette

Harangve faite a l'ovvertvre...

HARANGVE FAITE A L'OVVERTVRE DV PARLEMENT DE PROVENCE,

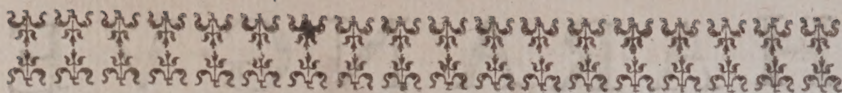
PAR MONSIEVR LE Baron de la Roquette, second President audit Parlement.

Au mois d'Octobre 1651.



A PARIS,
De l'Imprimerie de la Veufue I. GVILLEMOT, ruë des Marmouzets, proche l'Eglise de la Magdelaine.

M. DC. LI.



HARANGVE FAITE A L'OVuerture du Parlement de Prouence, par Monsieur le Baron de la Roquette, second President audit Parlement, au mois d'Octobre mil six cens cinquante-vn.



Es Estats ne sont point immortels non plus que ceux qui les regissent. Tout ce qui naist meurt, & tout ce qui commence doit finir Ce grand ouurage mesme du monde, en qui l'on ne voit aucune marque de sa decadence, que personne n'a iamais veu vieillir, & que tant de grands Genies ont creu eternel, cessera d'estre quelque iour, & de tout ce qu'il est repassera à son premier neant. En cette fatalité commune à toutes choses, il n'est rien qui ne tende à la conseruation de son estre : celles qui sont priuées de tout sentiment y vont d'elles-mesmes, par vn aueugle & immuable inclination, qu'elles ont d'obeyr aux loix, que la nature leur a prescriptes : Les autres y sont portées par l'amour d'elles-mesmes, & rien ne les en sçauroit diuertir que le mauuais choix qu'elles font, de ce qui les peut ou conseruer ou détruire.

Les maux qui arriuent de cette eslection ne regardent point les bestes, comme elles n'ont point l'auantage de pouuoir faire du bien, elles n'ont point aussi le desauantage de pouuoir faire du mal, puisque l'vn & l'autre requierẽt le consentement, & qu'elles n'en ont point : voila pourquoy leur durée va iusques où elle peut aller, si quelque cause exterieure ne l'arreste. Il n'en est pas de mesme des hommes : la plus-part du temps ils s'ouurent eux-mesmes les chemins qui les meinent à leur ruïne, de sorte que le plus souuent, eux seuls se trouuent complices de leur perte. Ce n'est pas que le Ciel leur ait osté la liberté ny le pouuoir de se rendre heureux. S'ils

rencontrent des obstacles en l'acquisition de leur felicité, ils viennent de leurs propres desreglement : & s'ils ne sont pas ce qu'ils peuuent raisonnablement souhaiter d'estre, c'est, où qu'ils ne le veulent pas, ou qu'en le voulant, ils prennent des moyens qui ne seruent qu'à les en empescher.

Aux premiers siecles, les esprits n'estoient susceptibles d'aucune crainte, aussi n'y auoit-il rien à apprehender : les noms de crime, de vice, de Prince, de Magistrats, & de Loy, n'estoient pas encore en vsage : & bien que les vertus toutes pures & toutes nettes fussent parmy les peuples, à peine les peuples cognoissoient-ils ce qu'ils pratiquoient en les pratiquant : Tout ce que la consideration de l'honneur fait parmy nous, la candeur naturelle, & la probité le faisoient parmy eux, ainsi se tenans inuiolablement dans les bornes de la societé humaine, les vns & les autres viuoient dans l'innocence : chacun croyoit la terre mere commune de tous ; & comme personne n'auoit rien qu'il ne s'imaginast estre à son semblable aussi bien qu'à luy, nul differant ne troubloit son repos, tout estoit calme dans le monde.

Depuis cette tranquillité si profonde & si vniuerselle, se trouua alterée par ceux à qui la naissance donna, ou les aduantages du corps, ou ceux de l'esprit : la bonne opinion qu'on commença de conceuoir de soy, fit naistre l'ambition, & l'ambition, la passion de commander aux autres, & de s'en faire obeyr. En ce nouueau desordre, les plus foibles se virent oppressez par les plus forts, & les moins habiles seduits par plus clairs-voyans : Mais comme personne ne s'estimoit nay pour la seruitude, les plus ambitieux, pour paruenir au but qu'ils s'estoient proposé, se treuuerent obligez d'en venir à la force, & extorquerent par la crainte ce qu'ils ne peurent obtenir par la douceur. La fureur de commander n'en demeura pas là : les vsurpateurs mesmes de la liberté d'autruy, conceurent de la jalousie les vns du pouuoir des autres, & commencerent à se quereller pour la possession d'vne chose, qui n'appartenoit à pas vn d'eux.

Voila d'où vint l'origine des guerres, d'où nasquirent les inuasions, les infidelitez, les meurtres, les carnages, & les autres maux dont nous voyons encore à present les Estats affli-

gez. Comme alors la ſouueraine puiſſance eſtoit vn auantage abandonné au premier qui s'en pouuoit emparer, perſonne n'obeïſſoit qu'à regret, & autant de temps ſeulement qu'il ſe trouuoit dans l'impuiſſance de ſecoüer le joug, nulle affection ne lioit ceux qui eſtoient commandez, auec ceux qui commandoient: La crainte & la violence eſtoient les fondemens des plus fermes dominations: Le flux & reflux des frequents & ſubits changemens qui arriuoient dans ces naiſſantes dominations, rendoient d'autant plus les peuples miſerables, qu'ils changeoient ſouuent de maiſtres, & qu'ils ne ſçauoient jamais ſurquoy ils deuoient aſſeurer leurs eſperances ny leurs craintes; Enfin ne pouuans demeurer d'accord, ny des moyens de reſtablir leur liberté, ny de la patience qu'il falloit pour la ſouffrir aſſujettie ſous tant de pouuoirs injuſtes; le Ciel eſmeu de leur miſere les fit condeſcendre à donner à vn ſeul l'authorité qu'ils oſterent à tous les autres. Ils demanderent des Roys, & Dieu leur en donna pour en eſtre protegez: Deſlors les ſujets ſe deſpoüillerent de tout leur pouuoir pour le mettre entre les mains de leurs ſouuerains: Ils leurs iurerent vne aueugle obeyſſance, & leurs perſonnes leur furent ſi ſacrées, qu'apres Dieu ils n'eurent rien de ſi cher qu'eux, & tout ce qui les touchoient de prés; le Ciel ſe rendit le plege d'vn ſerment ſi ſolemnel, & promit de deſcharger ſon couroux ſur tout ce qui viendroit à le violer.

A conſiderer tous les Eſtats dont la durée nous rameine à l'admiration de leur gloire, nous n'en voyons pas vn où l'inſtitution des Sonuerains n'ait eſté immediatement ſuiuie de celle des Magiſtrats & des Loix, deux choſes ſans leſquelles & les ſujets & les Roys demeurent d'accord que la puiſſance abſoluë ne pouuoit ſubſiſter, Comme vn ſeul auoit à recompenſer les vertus & punir les vices, à compoſer tous les differends qui naiſſoient parmy ceux qu'il auoit à regir, comme il auoit à ſonger à leur ſeureté, & les garantir de toutes ſortes d'oppreſſions, ne pouuant pas eſtre par tout pour s'acquitter dignement d'vn ſi vaſte employ, force luy fut de conſigner ſon authorité entre les mains de plus gens de bien qui la pouuoient maintenir en ſon abſence, & qui furent eſtablis pour voir tout, pour entendre tout, & qu'à l'exemple des Perſes,

nous

nous pourrions nommer les yeux & les oreilles du Prince; C'eſt, pour cette raiſon que les Anciens ont donné à la Iuſtice la Balance & l'Eſpée, c'eſt pour ce ſujet meſme que les Magiſtrats ont eſté par tout en ſinguliere veneration.

Auſſi certes le reſpect qu'on leur a porté iuſqu'icy a eſté touſiours referé à celuy que l'on doit au Prince, pour teſmoignage d'vn deuoir ſi iuſte & ſi legitime, Chez les Grecs nul ne rendoit la Iuſtice que le Sceptre à la main ; & l'Empire Romain n'a veu iamais marcher ſes Magiſtrats ſans les haches & les verges, ou quelque autre marque de ſuperiorité.

Ce que Dieu eſt aux Roys, les Roys le ſont aux Magiſtrats, & ce que les Roys ſont aux Magiſtrats, les Magiſtrats le doiuent eſtre à ceux ſur leſquels ils exercent la Iuſtice. En toutes ſortes de Gouuernemens le deuoir & l'obeyſſance marchent par ces degrez, & ne s'en peuuent eſloigner ſans que l'harmonie par laquelle ſubſiſtent le corps des grands Eſtats en ſoit alterée. Le meſpris des Miniſtres eſt celuy des Souuerains, & celuy des Souuerains celuy de Dieu. Les Anciens Theologiens rapportent la conſpiration que les Geans firent contre les Dieux au premier voyage que la Deeſſe Aſtree fit au Ciel, à peine leur eut-elle tourné le dos, qu'ils arracherent les montagnes de leurs fondemens, qu'ils les entaſſerent les vnes ſur les autres pour ſe rendre les maiſtres de leurs maiſtres, & s'eſleuer par le crime à la felicité à laquelle ils n'auoient pû pretendre par leur vertu.

Les plus grands deſordres qui eſclattent dans les Eſtats, naiſſent de foibles commandemens, qui rarement viennent à la connoiſſance de ceux qui les regiſſent, que lors qu'ils ſont en leur plus grande vigueur : Le deuoir des Magiſtrats eſt de les eſtouffer en leur ſource ; Pour le pouuoir, il faut que les peuples ayent le reſpect qu'ils doiuent auoir pour leur authorité, & que les Souuerains eux-meſmes maintiennent la puiſſance qu'ils leur ont conſignée ; L'exemplaire des plus grands & des plus heureux Monarques qui ayent iamais regné dans le monde, auoit fort bonne grace, quand parlant de la Iuſtice, il diſoit qu'il auoit vne Maiſtreſſe dont il vouloit que tous ſes ſujets fuſſent amoureux comme luy ; Il adjou-

toit que par le moyen de sa beauté, il auoit estendu les bornes de la Grece iusques aux extremitez de l'Asie, que par elle il laissoit à ses enfans tout ce qu'il auoit iamais conquis; & que par elle la paix, la concorde, obeyssance & la sainctetè de mœurs regnoient parmy ses sujets; enfin que comme par elle il auoit tousiours vescu heureux, il mouroit aussi heureux en la laissant à ceux qui deuoient regner apres luy.

L'amour que ce glorieux conquerant auoit pour cette rare beauté, nos Rois l'ont tousiours eu pour elle, & le dernier auantage qui manqua à sa felicité, qui estoit de l'attacher inuiolablement au cœur de ses enfans, ceux qui ont regné sur nous l'ont eu tout entier: Les fils de ce Prince se perdirent dés qu'ils commancerent à tesmoigner du mespris, ou de l'ndifferance pour elle; & les enfans de nos Roys par la veneration qu'ils ont eu pour elle, ont estendu leur gloire au delà des vœux mesmes de leurs subjets: Qui de nous ignore auec quelle passion le dernier de nos Souuerains la rendit venerable dans ses Estats? Auec quelle satisfaction il voulut quitter le nom de tres Grand, tres Victorieux & tres Magnanime pour prendre celuy de Iuste? Celuy sous lequel nous viuons aujourd'huy, que le Ciel nous a donné par vn miracle extraordinaire, & dont la ieunesse appuyée par l'amour & par les soins de la meilleure Mere, & plus grande Reyne du monde, nous donne de si belles esperances, ne semble-t'il pas auoir herité des beaux sentimens que le feu Roy son pere de tres-glorieuse memoire auoit pour la Iustice: Auec quelle bonté, & auec quelle affabilité n'a t'il pas receu ses Ministres toutes les fois que la necessité des affaires & leur propre deuoir les ont portez auprés de sa Majesté? Auec quelle fermeté n'a-t'il pas fait subsister leurs Arrests? Auec quelle religion ne veut-il pas qu'on y obeysse? Il sçait que tout ce qui se fait par eux ne vise qu'à la manutention de son authorité; que la leur est la sienne propre, & que quiconque tâche à se soustraire de leur Iurisdiction, ne sçauroit auoir de bonnes pensées pour son Prince naturel, puis qu'en ses Ministres il perd le respect qu'il luy doit.

Les Anciens disoient que toutes choses estoient dans le cahos; mais qu'on pouuoit dire qu'il n'y en auoit pas vne,

parce qu'estant dans le desordre & la confusion, nul discernement n'en faisoit connoistre aucune : L'harmonie n'est plus harmonie, elle passe en son contraire lors qu'on touche vne corde pour l'autre, ou qu'il y a quelque obstacle au chemin que le son doit faire pour se rendre agreable à l'oreille; qu'auroit l'homme en luy qui ne luy fust pernicieux, & qui ne le rengeast au nombre des plus effroyables monstres dont on a iamais ouy parler, s'il perdoit l'ordre & la simmetrie qu'il tient de la nature? Dequoy luy seruiroit l'vsage de ses membres, de ses organe & de ses sens, si les vns vouloient faire la fonction des autres? Que veroit-il s'il falloit qu'il vist des mains, & quel fruict tireroit de l'attouchement s'il estoit obligé de toucher par l'odorat; ce que nous disons de ces deux sens, nous le disons de tout le reste qui est non seulement en l'homme, mais encore de tout ce que l'on voit en toute la nature.

Si l'ordre est necessaire en aucune partie de l'Estat, il l'est principalement dans la Iustice : sans luy, il est impossible que cette Reyne des vertus par les soins de laquelle les Roys sçauent ce qui plaist à Dieu, les Magistrats ce qu'il plaist aux Roys, & les peuples ce qu'il plaist aux Magistrats, puisse agir comme il est à desirer pour le salut du genre humain. En toutes sortes de Gouuernemens où la crainte de Dieu a tenu les peuples en bride, la Iustice s'est partagée elle mesme auec tant de discretion, de iugement & de miracle, que bien qu'elle semble demembrée, elle ne laisse pas d'estre toute entiere en tous les endroits où elle est : qui la fuit en vn lieu la trouue en vn autre, parce qu'elle est tousiours par tout. Ceux qui se deffians de leur droict, declinent vne Iurisdiction pour en auoir vne autre, ressemblent aux ieunes débauchez, qui pour auoir la liberté de courir à leur ruine auec plus de precipitation, souhaittent l'éloignement de leurs peres, & quelquefois leur mort. Les Officiers ne sçauroient receuoir vn plus sensible déplaisir, que d'estre tenus pour suspects : Les loix leur donnent le pouuoir de se iustifier, & de rendre infames ceux dont la crainte les charge d'infamie : auec tout cela, comme leur naturelle douceur les porte à laisser leur vengeance; au repentir que la verité peut donner de la faute

qu'on fait en cela, ils employent tous leurs soins à ramener les esprits, & les remettre dans la Iurisdiction où la necessité des Loix & des Ordonnances les oblige de répondre. Nous sommes & serons tousiours dans le mesme sentiment : Nous protestons de quitter pour iamais le souuenir de tout ce qui nous peut aigrir, & sans interest & sans passion, de rendre Iustice également à tous, afin de nous acquitter du serment que nous auons fait à Dieu & à nostre Souuerain, & n'auoir rien sur nostre conscience, qui puisse troubler le repos de nôtre vie. Nous esperons Aduocats & Procureurs la mesme sincerité de vous : & vous coniurons par tout le pouuoir que nous auons sur vous, de ne vous engager iamais à soustenir aucune mauuaise cause, mais de soustenir auec vne fidelité inesbranlable, celles que vous iugerez dignes de vostre protection, afin que sans estre touchez d'autre passion que celle de seruir le public, vous fassiez paroistre le respect que vous protestez auoir pour cét Auguste Corps, l'obeyssance que vous deuez à vostre Souuerain, & la crainte que tout Chrestien en doit auoir, d'enfraindre les Commandemens de celuy qui nous enioint de faire pour autruy, ce que nous voudrions qu'on fist pour nous mesmes.

FIN.